

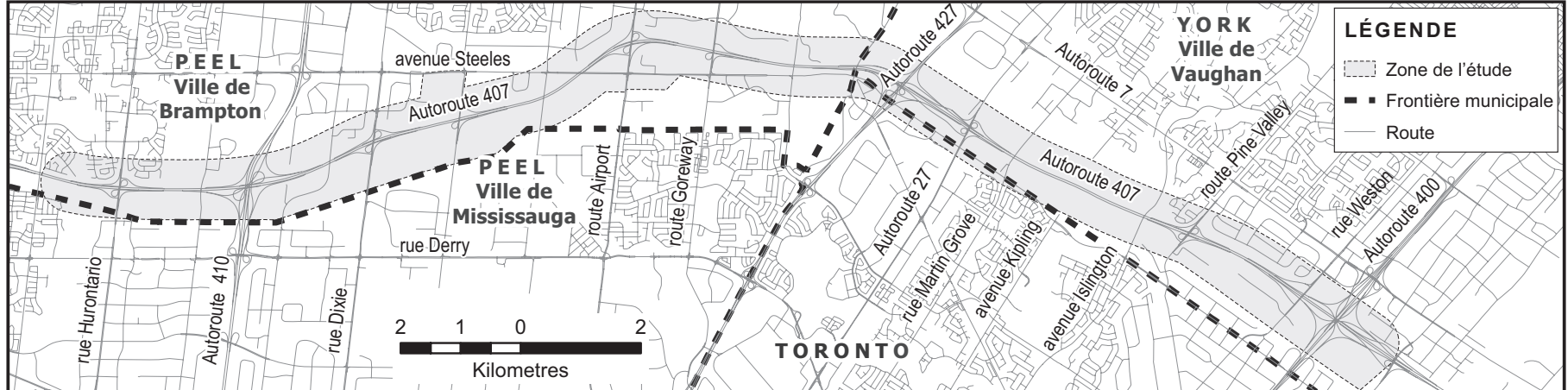
AVIS D'ACHÈVEMENT DU RAPPORT DE PROJET ENVIRONNEMENTAL

Rue piétons-autobus 407, de la rue Hurontario à l'autoroute 400 Municipalités régionales de Peel et de York, ministère des Transports de l'Ontario

LE PROJET

Le **ministère des Transports de l'Ontario (MTO)** a terminé le rapport de projet environnemental conformément au *Règlement de l'Ontario 231/08, Transit Projects and Metrolinx Undertakings* pour la rue piétons-autobus 407 de l'ouest de la rue Hurontario à la frontière des villes de Brampton et de Mississauga jusqu'à l'est de l'autoroute 400 dans la ville de Vaughan. La voie réservée 407 comprend un réseau de transport en commun entièrement séparé sur une voie exclusive parallèle au corridor de l'autoroute express à péage 407. Les installations de la rue piétons-autobus sont composées de 23,7 km de voie de roulement et de sept stations, soit les stations de la rue Hurontario, de la rue Dixie, de la rue Airport, de la rue Goreway, de l'autoroute 50, de l'autoroute 27 et de la rue Pine Valley. Un certain nombre de sites supplémentaires dans la zone de l'étude sont également protégés à des fins d'indemnisation environnementale. Sous réserve des conclusions de l'étude, la voie réservée 407 sera mise en place d'abord comme une voie de service rapide par bus (SRB).

Ce segment de 23,7 km fait partie de la voie interrégionale haute vitesse de 150 km qui sera construite au final comme une voie séparée parallèle à l'autoroute express à péage 407 de Burlington jusqu'à la route 35/115. Cette voie réservée est un composant des plans officiels des municipalités responsables et de l'engagement de la province à appuyer les initiatives relatives au transport en commun dans la grande région du Golden Horseshoe dans le cadre du Plan de transport régional de Metrolinx.



LE PROCESSUS

L'impact environnemental de ce projet de transport en commun a été évalué et un rapport de projet environnemental a été préparé conformément au processus d'évaluation des projets de transport en commun, prévu dans le *Règlement de l'Ontario 231/08, Transit Projects and Metrolinx Undertakings*.

Le rapport de projet environnemental pour la rue piétons-autobus 407 est maintenant accessible pour une période d'examen de 30 jours commençant le **23 août 2018** aux emplacements suivants :

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs
Direction des évaluations et des permissions environnementales

135, avenue St. Clair Ouest
Toronto (Ontario) M4V 1P5
tél. : 416 314-8001 ou 1 800 461-6290
Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 17 h

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs
Bureau de district de Halton-Peel

Bureau 300, 4145, rue North Service
Burlington (Ontario) L7L 6A3
tél. : 905 319-3847 ou 1 800 335-5906
Du lundi au vendredi : 9 h à 17 h

Bibliothèque publique de Brampton
Succursale de Chinguacousy

150, rue Central Park, Brampton (Ontario) L6T 1B4
Du lundi au jeudi : 10 h à 21 h
Vendredi : 10 h à 18 h
Samedi : 10 h à 17 h
Dimanche : 13 h à 17 h

Ville de Brampton – Hôtel de Ville de Brampton

Bureau d'information, 2, rue Wellington Ouest
Brampton (Ontario) L6Y 4R2
Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 16 h 30

Ville de Vaughan – Hôtel de Ville de Vaughan

2141, rue Major Mackenzie
Vaughan (Ontario) L6A 1T1
Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 16 h 30

Ministère des Transports, région du Centre

159, avenue Sir William Hearst, 3^e étage, bâtiment D
Toronto (Ontario) M3M 0B7
Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 16 h 30

Le rapport de projet environnemental peut également être téléchargé au www.407Transitway.com.

Les personnes intéressées sont invitées à consulter ce document et à fournir leurs commentaires au plus tard le **24 septembre 2018** aux personnes-ressources du projet ci-dessous :

Graham DeRose

Chargé de projet du ministère des Transports
Ministère des Transports, région du Centre
Service de la planification et de la conception
159, avenue Sir William Hearst, 4^e étage, Toronto (Ontario) M3M 0B7
tél. : 416 235-5255 / téléc. : 416 235-3576
courriel : graham.derose@ontario.ca

Chris Bishop

Chargé de projet de firme de conseils
Parsons
625, route Cochrane, bureau 500
Markham (Ontario) L3R 9R9
tél. : 905 917-3201
courriel : chris.bishop@parsons.com

Dans certaines circonstances, le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a l'autorité pour demander un examen approfondi d'un projet de transport en commun ou imposer des conditions sur le projet. Il s'agit de situations lors desquelles le ministre croit que :

- le projet pourrait avoir une incidence négative sur une question d'importance provinciale en lien avec l'environnement naturel, ou s'il possède une valeur ou un intérêt culturel;
- le projet pourrait avoir une incidence négative sur une communauté autochtone bénéficiant d'une protection constitutionnelle ou sur un droit conféré par traité.

Avant d'exercer ce droit susmentionné, le ministre doit tenir compte de toutes les objections écrites concernant le projet de transport en commun qu'il pourrait recevoir durant les 30 jours suivant la première publication de l'avis d'achèvement du rapport de projet environnemental.

Si vous avez discuté de vos préoccupations avec le promoteur et que vous vous opposez au changement concernant ce projet, vous pouvez fournir une demande écrite au ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs au plus tard le **24 septembre 2018** à l'adresse mentionnée ci-dessous. Toutes les demandes doivent clairement préciser qu'une objection est déposée et décrire tous les effets négatifs sur des questions d'importance provinciale (environnement naturel ou culturel) ou les droits des communautés autochtones.

Direction des évaluations et des permissions environnementales

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs - Section des évaluations environnementales
135, avenue St. Clair Ouest, 7^e étage
Toronto (Ontario) M4V 1P5
À l'attention de : Yves Dagssie, agent des projets spéciaux
tél. : 416 314-7222 ou 1 800 461-6290
téléc. : 416 314-8452
courriel : EAASIBGen@ontario.ca

Si elle ne lui a pas été fournie, une copie de l'objection sera transmise par le ministère au promoteur du projet.

Tous les renseignements personnels inclus dans une soumission, tels que le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'emplacement de la propriété, sont recueillis, conservés et divulgués par le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs à des fins de transparence et de consultation. Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales* ou sont recueillis et conservés en vue de créer un dossier qui sera mis à la disposition du grand public, comme le décrit l'article 37 de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Les renseignements personnels feront partie d'un dossier public qui sera à la disposition du grand public, sauf si vous demandez qu'ils soient tenus confidentiels. Pour de plus amples renseignements, veuillez prendre contact avec l'agent(e) des projets spéciaux ou la coordonnatrice ou le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs au 416 327-1434. Si vous avez des exigences en matière d'accessibilité pour participer à ce projet, veuillez prendre contact avec l'un des membres de l'équipe du projet.

Première publication le **23 août 2018**.